



**FORCE OUVRIERE**  
**LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris  
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02  
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49  
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
✉: [fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

**Compte-rendu du CTL du 18/05/2018**  
**NON à l'ASR 2019 !**  
**NON aux réorganisations sur Paris !**

Lors du CTL du 18/05/2018, la direction a annoncé de façon très parcimonieuse de nouvelles mesures de fusions/réorganisations/restructurations et a été très avare de réponses sur des questions posées par FO concernant l'avenir d'autres services : SPL, RNF, CSP-NDV.

**Les fusions au 01/01/2019 :**

<b>Sur le site Eugène Carrières :</b> Le SIP 18ème Grandes Carrières Nord absorbe le SIP 18ème Grandes Carrières Sud	<b>Selon la direction, les chiffres correspondent à la situation au 01/01/2018.</b> Situation des emplois A, B et C après fusion : $26 + 20 = 46$
<b>Sur le site Saint Petersburg :</b> Le SIP 17ème Epinettes absorbe le SIP 17ème Plaine Monceau	Situation des emplois A, B et C après fusion : $24 + 17 = 41$
<b>Sur le site Londres :</b> Le SIE 8ème Europe-Rome absorbe le SIE 8ème Madeleine	Situation des emplois A, B et C après fusion : $17 + 30 = 47$
<b>Sur les sites Necker et Beuret :</b> Le SIE 15ème Saint-Lambert absorbe le SIE 15ème Necker. Le SIE 15ème Necker va déménager sur Beuret.	Situation des emplois A, B et C après fusion : $17 + 12 = 29$
<b>Sur le site Banque :</b> Le SIE 2ème Vivienne absorbe le SIE 2ème Bonne Nouvelle	Situation des emplois A, B et C après fusion : $17 + 18 = 35$
<b>Sur le site Saint Sulpice :</b> La BCR Sud et la BCR Ouest fusionnent.	Situation des emplois A, B et C après fusion : $5 + 7 = 12$

**Les fusions au 01/09/2019 :**

<b>Sur les sites Necker et Beuret :</b> Le PCE 15ème Saint Lambert-Necker et le PCE 15ème Grenelle-Javel fusionnent. Les agents du PCE 15ème Saint Lambert-Necker actuellement sur le site Necker vont déménager sur Beuret.	Situation des emplois A, B et C après fusion : $10 + 8 = 18$
<b>Sur les sites Tolbiac et Geoffroy Saint Hilaire :</b> Le PCE 5ème et le PCE 13ème fusionnent. Le PCE 13ème va déménager sur le site Geoffroy Saint Hilaire.	Situation des emplois A, B et C après fusion : $6 + 8 = 14$

**Les fusions de secteur d'assiette au 01/01/2019 :**

Le SIP 7ème passerait de 5 à 3 secteurs d'assiette. Le SIP 10ème passerait de 4 à 2 secteurs d'assiette. Le SIP 14ème Montparnasse passerait de 2 à 1 seul secteur d'assiette. Le SIP 16ème Porte Dauphine passerait de 3 à 2 secteurs d'assiette. Le SIP 19ème Buttes Chaumont passerait de 3 à 2 secteurs d'assiette. Le SIP 20ème Charonne passerait de 6 à 3 secteurs d'assiette.

Pour la direction, « *la fusion des secteurs d'assiette est l'une des rares réponses qu'on a pour maintenir nos missions* ».

Or, la direction a déjà déclaré lors de nombreux CTL précédents que les fusions n'empêchent absolument pas les suppressions d'emplois !

Pour FO, toutes les fusions de services et de secteurs d'assiette sont dues aux suppressions d'emplois. Nombre de missions sont déjà abandonnées en SIP, en SIE et dans tous les services à cause des suppressions d'emplois année après année ! Prétendre « *maintenir nos missions* » par des fusions ne fait que préparer d'autres fusions et de futures suppressions d'emplois ! Tous les chiffres fournis par la direction correspondant au 01/01/2018 sont donc d'ores et déjà obsolètes !!

### **Opération annoncée entre les sites Bénard et Necker :**

La direction a annoncé sa volonté de libérer le site Bénard avant la fin du bail dont l'échéance est fin juin 2021. En conséquence, la Trésorerie Centre Hospitaliers Spécialisés (CHS) et la Trésorerie Etablissements Publics Locaux (EPL) déménageraient sur Necker en 2020. Le SIP 15ème Necker et les agents du PCR 15ème rejoindraient alors le site Beuret.

### **L'avenir des agents du site Boucry :**

Le bail du site Boucry vient également à échéance en 2021. La direction a déclaré que la réflexion est en cours, en ajoutant toutefois qu'à ce stade « *on ne peut pas mettre Boucry sur Grandes Carrières* ». Affaire à suivre...

### **La réorganisation des pôles fiscaux courant 2019:**

La direction a décidé de réorganiser les 2 pôles existants (PFP1 et PFP2) en 2 pôles fiscaux fonctionnels : 1 Pôle Fiscal « Gestion » et 1 Pôle Fiscal « Contrôle ». Le Pôle dédié à la Gestion serait composé de 2 départements : un Département des Particuliers et des affaires foncières et un Département des Professionnels et du recouvrement. Le Pôle dédié au Contrôle serait composé de 3 départements : un Département du contrôle fiscal, un Département du contrôle patrimonial et un Département des affaires juridiques.

La direction n'a pas communiqué sur les implantations et les déménagements en déclarant que « *la réflexion s'engage actuellement* » pour une répartition sur les sites Banque, Londres et Saint Sulpice. La direction s'est engagée à donner des informations plus précises avant la fin de l'année.

En répondant à une question de FO, la direction a annoncé son intention de créer un service « Pôle Juridictionnel Administratif » comme il en existe dans d'autres départements. FO est revenu sur le manque cruel de rédacteurs. Le directeur a déclaré qu'« *il y aura un PJA avec des rédacteurs que je prendrai ailleurs* » et qu'il y aura une « *spécialisation des rédacteurs* » en précisant que sur Banque les rédacteurs sont déjà spécialisés.

### **La délégation FO a ensuite posé des questions sur d'autres services : les RNF, le SPL, le CSP-NDV.**

#### **Sur les RNF (Recettes Non Fiscales) :**

Le directeur a déclaré : « *Je suis en train de finaliser avec la Direction générale. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour l'instant* ». Il a ajouté qu'il y aura bien une « *réorganisation des assignments* » mais que « *l'impact est nul à Paris* » et qu'il n'y aura pas d'impact sur l'emploi en 2019.

Pourtant, « *si les compétences bougent, ce sera pour le 01/09/2019* », a-t-il précisé.

Que se cache-t-il derrière ces formules ? Qu'en est-il vraiment ?

Le directeur s'est engagé à réunir les agents avant septembre 2018 pour donner des informations plus précises.

#### **Sur le SPL (Service Public Local) :**

La délégation a posé des questions sur les services chargés des recettes, de la paye et de la comptabilité au sein du SPL. La direction n'a pas été loquace et n'a pas franchement répondu aux inquiétudes des agents concernant des déménagements possibles sur Bédier et sur une extension du SFACT: « *le contexte peut évoluer, les réflexions ne sont pas encore engagées* » et « *la réflexion va débuter en septembre 2018* ».

#### **Un audit vient pourtant de débuter sur le SPL !**

Sur les services chargés de la Paye du secteur local (AEL, EI, Région, DLP), le directeur a indiqué qu'il s'agit « *du même package de réflexion* ». En clair, cela signifie que tout peut changer à tout moment !

Sur les recettes, le directeur a ajouté que le décret de mai 2017 sur les services mutualisés de recettes reste à ce jour sans texte d'application. De plus, les agents de recouvrement de la Ville de Paris travaillent actuellement sur 17 applications. Or, pour créer un service mutualisé il faudrait un logiciel unique...

N'oublions pas que le 9 mars 2018 le Directeur Général a annoncé la généralisation des agences comptables et des SFACT pour les collectivités locales !!

#### **Sur le CSP (Centre de Services Partagés) à NDV :**

Le directeur a expliqué que la direction locale n'a pas de projet spécifique actuellement, suite au changement d'assignation qui a abouti à la suppression de 6 emplois. Toutefois, la direction n'a pas caché que les rôles respectifs des CSP et des SFACT vont être examinés dans le cadre de CAP22 !

**En conclusion : beaucoup de changements en perspective, encore des déménagements en SIP, en SIE, en PCE et en direction.**

**Pour FO, tous ces déménagements sont dus aux suppressions d'emplois et aux abandons de missions qui vont s'aggraver de fait l'année prochaine. Pour FO, toutes les suppressions d'emplois conduisent à des restructurations et à des remises en cause profondes comme CAP22.**

#### **FO réaffirme ses revendications :**

- Non aux déménagements
- Non aux suppressions d'emplois et aux abandons de missions
- Non aux réorganisations/fusions/restructurations

**Dans ces conditions, FO invite tous les agents dans tous les services à établir leurs cahiers de revendications pour les faire valoir auprès de la direction locale ou auprès de la direction générale !!**